



Conseil Municipal

Séance du mardi 04 Juillet 2023 à 19h30

Convocation du 28 Juin 2023

Convoqués : BOUYER Stéphane, CONSTANT Alexandre, GAILLARD Jennifer, HEBERT Amélie, JOLY David, LEGRAIS Samuel, MAISON Brigitte, MULLER Emmanuel, RATTAZI Christian, SIX Corentin

Présents : BOUYER Stéphane, CONSTANT Alexandre, GAILLARD Jennifer, HEBERT Amélie, JOLY David, LEGRAIS Samuel, MAISON Brigitte, MULLER Emmanuel, RATTAZI Christian, SIX Corentin

Secrétaire de séance : Jennifer GAILLARD

1 – Résultat de la consultation de l'appel d'offre pour le prestataire pour la restauration scolaire de la rentrée 2023-2024

Marché de restauration scolaire et autorisation de signature

Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal que le marché de restauration scolaire arrive à échéance le 31 août 2023 et qu'il a été décidé, via la délibération n°DCM2023-39, de créer un groupement de commande avec les Communes d'ARMAILLÉ (Maine-et-Loire), de BOURG-L'ÉVÊQUE (Maine-et-Loire), de CARBAY (Maine-et-Loire), de JUIGNÉ-DES-MOUTIERS (Loire-Atlantique) et du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de CRAON (Mayenne), pour la confection et la livraison en liaison froide des repas servis à la cantine scolaire.

Elle rappelle que par la même délibération, le conseil municipal a autorisé Madame le maire à signer la convention de groupement de commande en vue du lancement d'un appel d'offres par la commune de Saint Aignan sur Roë (Mayenne), coordonnatrice du projet.

Une consultation selon la procédure adaptée a été lancée le 27 avril 2023 sur la plateforme des marchés publics "MEDIALEX". La date de remise des offres a été fixée au 31 mai 2023 à 12h00.

Quatre sociétés ont consulté l'offre, une seule a été déposée .

Une offre a été reçue dans les délais légaux fixés :

- l'entreprise RESTORIA, basée à ANGERS (Maine-et-Loire), Parc de l'Angevinière, 12, rue Georges Mandel ;

La Commission du groupement, s'est réunie le 31 mai 2023 à 14h30 à la mairie de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË en présence des représentants des communes et établissements membres du groupement de commandes et a décidé d'attribuer le marché à la société "RESTORIA".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 2 abstentions des membres présents :

- **Approuve** la décision d'attribution du marché par la Commission du Groupement de Commandes à la société "RESTORIA" ;
- **Décide** de retenir le lot unique : fabrication et livraison de repas en liaison froide : restaurants scolaires
- **Charge** Madame le Maire de notifier ces décisions à l'entreprise à M. PÈNE Loïc, Maire de Saint Aignan sur Roë (Mayenne) et président du groupement.
- **Autorise** Madame le Maire à signer le marché relatif à la réalisation de ces opérations.

2 – Révision des tarifs de la cantine pour la rentrée 2022-2023

La Commune de JUIGNÉ-DES-MOUTIERS gère le service de restauration scolaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la dernière hausse faite en juin 2022, la société RESTORIA a successivement fait 3 hausses des tarifs de la cantine compte tenu de l'inflation régnant actuellement au niveau de la hausse de l'énergie et des denrées alimentaires.

Le prix de la cantine est fixé en début d'année scolaire et les hausses de RESTORIA n'ont pas été répercutées sur le tarif de la cantine en cours d'année scolaire.

Madame Le Maire donne lecture, aux membres du conseil, des documents reçus de RESTORIA par mail le 14 juin dernier.

Pour rappel :

RESTORIA	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Repas enfants	3.70 €	3.75 €	4.05 €

Avec une hausse de 10 %, les tarifs seraient les suivants :

Repas enfants : 4.45 €

Applicables à la rentrée de septembre 2023.

Les membres du conseil sont invités à réfléchir à une éventuelle hausse des tarifs de la commune à compter de septembre et à en délibérer.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif de la cantine à 4.45 € pour la rentrée 2023-2024

3-Délibération sur la commission locale d'évaluation des charges transférées

La commission locale des Evaluations des Charges Transférées s'est réunie les 24 mai et 8 juin derniers afin d'examiner trois dossiers de nature à impacter le montant de l'attribution de Compensation Communautaire versées à la ville de Châteaubriant. Ces trois dossiers concernent le Centre de Loisirs Intercommunal de la Borderie, le Foirail intercommunal et l'Espace Aquatique des Dauphins.

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, le rapport établi à l'issue de la commission du 8 juin dernier, est transmis aux maires de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et il doit être approuvé par délibération concordante de la majorité qualifiée des conseils municipaux prise dans un délai de 3 mois à compter de la transmission dudit rapport aux conseils municipaux.

Compte tenu de ce qui précède, Mme Le Maire présente aux élus ce rapport et les procès-verbaux annexés.

Après discussion, nous soumettons au vote pour approuver ou pas ce rapport et les procès-verbaux annexés.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le rapport d'activité de la commission locale d'évaluation des charges transférées

4- Sujets annexes

Points divers :

- Etat d'avancement de la convention avec Mr Rinsel pour Chanteloup
- Organisation Bout de forêt le 22 juillet
- Permanence juillet et août
- L'archiviste propose de nous faire une conférence publique sur ce qu'il a trouvé en rangeant les archives. Elle aura lieu un soir ou un samedi matin au dernier trimestre de l'année.
- Secrétaire. Un entretien est prévu mercredi soir prochain avec un candidat déjà en poste dans une autre commune. De cet entretien, nous validerons ou pas son embauche.
- Café/commerce nous faisons faire des analyses de structure du bâtiment avant toutes autres choses, nous en sommes au stade des devis pour l'instant.
- Différents sujets ont été abordés, Apicité, pose d'un transformateur EDF, le remplacement des lampadaires et barrières arrachés, le mur du cimetière, la réhabilitation par une famille un toit du logement au 1 rue du calvaire, question sur le terrain appartenant à la famille Cottineau sous le cimetière.

Levée de séance à : ...21h.....